

**APPEL A CANDIDATURES
EMPLACEMENTS REMORQUES ET TRUCKS
BUVETTE ET BRASSERIE**

Ô Fêtes Pradétanes – 2ème Edition 2026
Vendredi 24, Samedi 25 et dimanche 26 avril 2026

Identification de l'organisme qui lance l'appel public à candidatures :

Mairie du Pradet - Hôtel de Ville, Parc Cravéro, avenue 1^{ère} DFL - 83220 Le Pradet

Identification de l'évènement pour lequel les professionnels candidatent :

Ô fêtes Pradétanes – Vendredi 24, samedi 25 et dimanche 26 avril 2026

Nombre de personnes attendues : 30 000 personnes sur les trois jours

Place Général de Gaulle et place Paul Flamenq - 83220 Le Pradet

I. Objet du titre d'occupation :

Proposer au public un service de restauration et de buvette en truck ou remorque durant la manifestation dite « Ô fêtes Pradétanes 2026 ». Ainsi, l'appel à candidature porte autorisation d'occupation temporaire du domaine public non constitutive de droit réel pour permettre l'installation de professionnels exerçant une activité de vente de denrées alimentaires ou de boissons sur le parking Armée d'Afrique ou sur la place Paul Flamenq durant la manifestation précitée.

L'appel à candidature est uniquement pour les trucks et remorques en buvette. Les emplacements au format stand et truck restauration font l'objet d'un appel à candidature à part.

II. Caractéristiques principales :

a) Date et durée d'exécution :

L'autorisation d'occupation temporaire du domaine public entre en vigueur à compter du **Vendredi 24 avril 2026 à 8h00 jusqu' au dimanche 27 avril 2025 à 21h**.

Cette autorisation temporaire d'utilisation du domaine public ne pourra en aucun cas se poursuivre postérieurement. La vente au public sera autorisée uniquement durant la période d'ouverture de l'évènement soit :

- Vendredi 24 avril 2026 de 18h à 00h00
- Samedi 25 avril 2026 de 11h00 à 00h00
- Dimanche 26 avril 2026 de 11h00 à 21h00

b) Implantation et superficie des emplacements :

La parcelle mise à disposition des professionnels sélectionnés se situe sur le parking Armée d'Afrique ou la place Paul Flamenq - 83220 Le Pradet. Elle sera mise à disposition le vendredi 24 avril 2026 à 8h00 pour Flamenq et 10h00 pour Armée d'Afrique. Les trucks devront être complètement opérationnelle pour l'ouverture de l'évènement.

Cette parcelle est d'une superficie de 18M2 (6ML par 3 ML) pour chacun des trucks et remorques, elle n'est pas négociable et doit contenir tous les éléments de l'installation. Concernant les remorques Il est donc possible d'implanter par exemple une remorque de 3ML et un barnum de 3ML tant que la surface allouée ne dépasse pas la taille indiquée.

Tous les emplacements sur le parking Armée d'Afrique disposent d'un arrière-Truck permettant le stockage ou le positionnement d'une petite remorque (3M3) réfrigérée. Tous les emplacements sur la Place Paul Flamenq sont dépourvus d'espace libre supplémentaire.

c) Contrainte logistique :

Les professionnels sont dans l'obligation de procéder au rangement et à l'enlèvement de leurs trucks après la manifestation soit le **dimanche 27 avril à partir de 21h00**. Les professionnels sont dans l'obligation d'être ouverts et en fonctionnement sur les plages horaires mentionnées ci-dessus sans discontinuité de service. Aucun truck ne pourra sortir de la zone ou être déplacé pendant la manifestation.

d) La redevance :

Le prix de l'emplacement est fixé à 800,00 € minimum pour les débits de boissons. Le professionnel est libre de proposer une redevance plus élevée. Il doit l'indiquer sur sa fiche de candidature et elle fera l'objet d'une notation sur 8 points au prorata du plus offrant.

L'eau, l'électricité, sont fournis aux professionnels sans supplément. Ce système est valable pour toutes les commissions et tous les emplacements.

e) Les prix pratiqués

Les professionnels vendent leurs produits selon les tarifs qu'ils souhaitent, l'organisateur ne pourra en aucun cas interférer avec la libre concurrence des restaurateurs et buvettes. Cependant les professionnels doivent proposer un produit ou une boisson à un prix d'appel pour les consommateurs, garantissant ainsi à tous les publics de pouvoir se restaurer sur la foire. Tous les prix se doivent d'être indiqués en euros et toutes taxes comprises (TTC), de manière visible et compréhensible.

f) L'eau et l'électricité :

Les professionnels disposeront d'un point d'eau à proximité aucun raccordement ne pourra être fait directement au truck. Les professionnels déclarent sur leur fiche d'inscription la puissance nécessaire au fonctionnement de leur truck. La distribution électrique est prise en charge par l'organisation sans compensation financière supplémentaire pour les professionnels. Elle ne pourra pas dépasser 12 KW pour les food-trucks et 6 KW pour les Beer-trucks. Après acceptation de votre dossier lors de la commission l'organisateur vous fera parvenir par mail une fiche technique afin de connaitre vos besoins précis en électricité.

g) Les huiles de cuisson :

L'organisation met à disposition des bidons de récupération pour les huiles de cuisson à l'arrière du chapiteau. Tous les exposants désireux d'en bénéficier sont tenus de se rendre sur le point de collecte dédié. Les bidons ne pourront en aucun cas être déplacés ou privatisés par un exposant.

h) Montage et démontage :

Les professionnels retenus recevront par email une heure d'arrivée pour positionner leurs trucks. Il est impératif de la respecter afin que chacun puisse être positionné et manœuvrer dans les meilleures conditions possibles afin d'éviter tout engorgement inutile. Les trucks devront impérativement libérer leur emplacement le dimanche 26 avril 2026 après la manifestation soit après 21h00. Tous les emplacements devront être libres au plus tard à 4h00 du matin. Aucun matériel, palette, fin de stock ne pourra être abandonné sur site.

i) Livraison

Les exposants peuvent se faire livrer sur la manifestation tous types de matériels lors du créneau alloué au montage à la seule condition que le professionnel soit présent pour récupérer sa marchandise. L'organisation ne procèdera à aucune réception pour un professionnel absent.

j) Sécurité

La ville du Pradet prend en charge le service de sécurité qui sera présent tout au long de l'évènement. Cependant l'organisation ne pourra être tenue responsable en cas de vol de denrées, boissons, se trouvant à l'extérieur des Trucks notamment en cas de stockage à l'arrière des véhicules non sécurisé par les soins du professionnel. De la même façon tous les véhicules trucks devront être fermés chaque soir après la manifestation.

Ô FETES PRADETANES 2026
LES COMMISSIONS D'ATTRIBUTION DES PLACES

III. LES COMMISSIONS POUR LES TRUCK « BOISSONS »

Généralités : L'organisateur attribue un nombre limité d'emplacement par spécialité. Chaque spécialité a une commission dédiée de notation. Deux commissions auront lieu pour l'attribution de trois emplacements

1) Les débits de boissons = 2 Commissions – « TRUCKS BOISSONS » - 3 emplacements à allouer :

- **BRASSEUR TRUCK** : 1 emplacement – Parking Armée d'Afrique
- **BUVETTE TRUCK** : 2 emplacements - Parking Armée d'Afrique ou Place Paul Flamenq

2) Comment sont définis les emplacements « BOISSON » ?

Le Brasseur en truck retenu à la commission n'a pas le choix de son emplacement. Il se positionnera obligatoirement sur la place Armée d'Afrique, emplacement en violet « MBA » (cf annexe 2 – implantation des trucks).

Les buvettes-trucks retenues ont deux choix d'emplacement, l'un est situé sur la place Armée d'Afrique et l'autre sur la place Paul Flamenq (cf annexe 2 – implantation des trucks). Une fois que la commission aura retenu deux candidats, le mieux noté aura la primeur du choix de son emplacement, le second aura l'emplacement restant. Si le professionnel ne souhaite pas l'emplacement restant il pourra se désister auquel cas la commission le proposera au troisième professionnel le mieux noté.

3) Est-ce que je peux postuler à plusieurs commissions « BOISSON » ?

Les brasseurs (Code NAF / APE 1105Z) ne peuvent pas postuler à la commission buvette. Les buvettes ne peuvent pas postuler à la commission dédiée aux brasseurs.

Une même société peut postuler pour un emplacement en TRUCK et un emplacement en STAND. Attention les professionnels souhaitant postuler à plusieurs commissions devront produire deux dossiers distincts pour chacune des commissions.

Pour les beer-trucks la même société (même kbis) ne pourra pas être retenue sur les deux emplacements « Beer-truck ».

Ô FETES PRADETANES 2026
CAHIER DES CHARGES DES TRUCKS ET REMORQUES
DEBITS DE BOISSONS

IV. **Cahier des charges des buvettes et brasseries en truck :**

1) Les buvettes trucks :

Types de boissons autorisées : Les professionnels s'engagent à vendre des boissons non alcoolisées en bouteilles plastiques ou en cannettes uniquement (sodas, eau), le vin et le champagne au verre uniquement, et la bière à la pression. Aucune boisson alcoolisée de 4^{ème} groupe ne pourra être vendue lors de la manifestation. Aucun contenant en verre ne pourra être vendu. Les beer-trucks ne peuvent pas vendre de denrée alimentaire.

2) La brasserie en truck :

Types de boissons autorisées et taille des emplacements : La brasserie doit vendre les bières de sa production, pour le reste des suggestions se référer aux buvettes trucks.

Spécificité des brasseries : Seuls les professionnels répondant au cahier des charges ci-dessous pourront prétendre aux emplacements « Brasserie ».

❖ La brasserie fournie à l'organisation un extrait de Kbis dont le code APE est 1105Z

a) La gestion des consignes des débits de boissons en Truck

Contenant : Les professionnels devront vendre la bière à la pression dans l'éco-gobelet de l'organisateur vendu au prix de 1,00 € en plus de la consommation du client. Tous les autres contenants nécessaires au service des autres boissons, verres à pied, verres à champagne seront fournis par le professionnel et devront être en plastique, en éco-gobelet ou en carton.

Attention : l'organisation ne mettra pas en place de système de consigne afin de rembourser l'achat des éco-gobelets par les consommateurs. Par conséquent aucun exposant ne devra proposer de consigne sur les éco-gobelets vendus par la ville. Afin que les clients ne multiplient pas les achats de gobelets, chaque exposant devra utiliser le gobelet fourni par le client ou procéder à son échange. La gestion des autres contenants non fournis par la ville (verres à pied en plastiques ou en éco-gobelets, pichet plastique) sont gérés par l'exposant. Ils seront libres de demander une consigne ou non sur leur matériel et devront en assumer pleinement la gestion.

La totalité des éco-gobelets pris par les professionnels sera comptabilisée à la fin de la manifestation et l'organisation vous retournera la facture correspondante à votre consommation.

b) Les critères de sélection des Buvettes et brasseries en truck :

3) Le critère prix : 8 points

Redevance : Les professionnels devront verser une redevance à la Ville du Pradet en contrepartie du droit d'occuper le domaine public lors de cet évènement. Cette redevance tient compte des avantages de toute nature qui leur sont procurés. Cette redevance ne pourra être inférieure à **800,00 €** payable par chèque à l'ordre de : « trésor public » ou par virement bancaire au RIB joint à votre facture pour tous les candidats admis.

Les candidats pourront proposer une redevance plus élevée.

Le candidat ayant proposé la redevance la plus élevée obtiendra la meilleure note, les autres candidats seront notés selon la formule suivante :

Note du candidat = redevance du candidat jugé x 8 / redevance la plus élevée.

4) La valeur technique : 12 points

Grille d'évaluation : REMPLIR L'ANNEXE N°1 et 2 Page N°7 et 8 DE CE DOSSIER

a) Les produits – 9 points

Sous critère N° 1 Nombre de boissons avec et sans alcool	Sous critère N° 2 Qualité des boissons sans alcool proposée	Sous critère N° 3 Prix des boissons
5 points à attribuer (au prorata du plus offrant)	2 points à attribuer	Sur la base des 1er prix pratiqués 2 points

b) Le critère esthétique du stand et la décoration - 3 points

Esthétique du stand – 1,5 point

0 points : barnum unis ou stand uni non floqué, comptoir pliant en aluminium sans jupe

0,5 point : Barnum ou stand floqué avec marque du restaurateur comptoir pliant Alu

1 point : Barnum ou stand floqué avec marque du restaurateur, comptoir en bois avec jupe d'habillage en bâche PVC ou banderole

1,5 point : Barnum ou stand floqué avec marque du restaurateur, comptoir en bois avec jupe d'habillage en placage bois ou autre suggestion non plastique.

Décoration du stand sur le thème du printemps – 1,5 point

0 point : pas de décoration, pas d'employé habillé ni accessoirisé dans le thème

0,5 point : un élément de décoration, pas d'employé habillé ni accessoirisé

1 point : stand bien décoré (minimum trois éléments) pas d'employé accessoirisé

1,5 point : stand décoré et employé accessoirisé ou en tenues spécifiques



**ANNEXE N° 1 – CHOIX DES EMPLACEMENTS
LES BUVETTES ET BRASSERIES **EN TRUCK**
Ô FETES PRADETANES 2026**

NOM DE L'EXPOSANT :

JE POSTULE POUR UN EMPLACEMENT BUVETTE CLASSIQUE **EN TRUCK OU REMORQUE**

ZONE FOOD COURT ET FLAMENQ EN TRUCK 6 ML – plan de référence en annexe N° 2 et N° 3

En Bleu sur le plan

CHOIX DU CANDIDAT	Numéro d'emplacement (Entourer la lettre correspondante)
1 ^e CHOIX	BT° A BT° B
2 ^e CHOIX	BT° A BT° B

JE POSTULE POUR UN EMPLACEMENT MICRO-BRASSERIE **EN TRUCK OU REMORQUE**

ZONE FOOD COURT 6 ML – plan de référence en annexe N° 2 - **En violet sur le plan**

CHOIX DU CANDIDAT	Numéro d'emplacement
EMPLACEMENT UNIQUE	MB ° A

EMPLACEMENT RESERVE AUX BRASSEURS – KBIS PRODUCTEUR CODE APE : 1105Z



**Annexe N° 2 : A COMPLETER PAR LE CANDIDAT
COMMISSION BUVETTE ET BRASSERIE EN TRUCK – 12pts**

VILLE DU PRADET

NOM DE L'EXPOSANT :

Sous critères de notation N° 1 : La Variété de l'offre – 5 points (au prorata du plus offrant)

Nombre total des boissons soft :(café ; eau, compris) Liste des softs (joindre une annexe au besoin)

1		7		10	
2		8		11	
3		9		12	
5		10		13	
6		11		14	
15		16		17	

Nombre total des boissons alcoolisées : (vin et champagne compris) joindre une annexe au besoin

1		7		10	
2		8		11	
3		9		12	
5		10		13	
6		11		14	
15		16		17	
18		19		20	

Sous critère de notation N° 2 : La qualité des boissons soft proposées – 2 points à attribuer

Toutes industrielles toutes artisanales : panachage :

Sous critères de notation N° 3 : Prix des boissons – 2 points à attribuer

Bière 1^{er} prix : € 25 CL et € 50 CL Prix des softs industriels : €

Vin 1^{er} Prix : € / 15 CL Prix des softs artisanaux : €

Esthétique du stand* – 3 points à attribuer par la commission

*photos et détails de la décoration à fournir dans votre dossier

Décoration Stand thème printemps	Tenue STAFF	Esthétique du stand	Note Globale
/ 1	/ 1	/ 1	/ 3

ATTENTION : TOUS LES ELEMENTS DECLARES SONT CONTRACTUELS ET ENGAGENT LA RESPONSABILITE DES PROFESSIONNELS. L'organisateur se réserve le droit de vérifier sur les stands que les professionnels mettent rigoureusement en place ce qu'ils ont déclarés dans leurs dossiers. En cas de manquement constaté par l'organisateur, les professionnels seront sanctionnés par l'organisateur à verser des pénalités et à se mettre en conformité. Les exposants s'exposeront à un refus de toute possibilité de candidatures à toutes les manifestations organisées par la ville sur l'année 2026. Pour plus de renseignements, veuillez télécharger l'annexe « Sanctions et pénalités ».

VIII. Documents administratifs à joindre au dossier :

- **Le bulletin de candidature complet et signé** pour tous les professionnels ainsi que les annexes dédiées à votre commission comportant le choix de vos emplacements et la notation :
 - L'annexe N° 1 et N° 2 à compléter pour les BEER-TRUCKS
- **Une photo du truck** accompagnée d'une explication détaillée de la décoration pour la notation du jury
- **Le règlement intérieur** de la manifestation signé (à télécharger en annexe)
- **Une lettre de candidature** signée par la personne habilitée à engager l'entreprise
- **Le chèque** de la redevance proposée à l'ordre de « trésor public »
- Ou pour les règlements par virement bancaire : un courrier signé de la personne habilitée à engager l'entreprise mentionnant le montant de la redevance et engageant l'entreprise à verser ladite somme au plus tard 15 jours avant la date de l'événement.
- **Une pièce d'identité** du responsable légal de l'entreprise
- **Une attestation d'assurance** de l'entreprise qui couvre la date de l'événement
- **Un extrait de Kbis** de moins de trois mois
- **Pièces fiscales** et sociales de moins de six mois (justificatif URSAF à jour)
- Tous documents ou photos que vous souhaitez porter à la connaissance du jury

IX. Modalité de dépôt des dossiers :

Les dossiers devront être envoyés par e-mail, par courrier ou déposés au service évènementiel au plus tard **le lundi 9 février à 17h00** aux adresses suivantes :

- Par mail : evenementiel@le-pradet.fr
- Par voie postale : **Mairie du Pradet - Hôtel de Ville - Parc Cravéro - Service évènementiel - 83220 Le Pradet**

Directement à l'Hôtel de Ville auprès du service Evènementiel (1^{er} étage)

Renseignements supplémentaires : pour obtenir de plus amples renseignements sur les conditions pratiques, administratives, les professionnels intéressés peuvent s'adresser au service gestionnaire :

- Par mail à : evenementiel@le-pradet.fr
- Par téléphone : 04 94 08 69 72

1) Comment envoyer mon dossier par mail :

- L'intégralité de votre dossier devra être envoyé par mail en **UN SEUL ENVOI**.
- Si vous postulez à deux commissions il faudra donc faire parvenir un mail pour le dossier N°1 et un autre pour le dossier N°2.
- Veuillez toujours indiquer dans l'objet du mail la commission pour laquelle vous postulez et le nom de votre entreprise :
Ex : DOSSIER BUVETTE OFP26 – BRASSERIE DUPONT
Envoyer votre chèque par courrier ou le déposer en Mairie au service Evènementiel.

2) Comment envoyer mon dossier par voie postale ou dépôt papier :

L'intégralité de votre dossier devra être envoyé par voie postale à l'adresse indiquée ci-dessus ou déposé directement au service **Evènementiel** de la Ville du Pradet.

Si vous postulez à deux commissions il faudra donc bien séparer dans une même enveloppe les deux dossiers qui devront être complets ou faire deux enveloppes distinctes.

Le chèque de redevance devra se trouver impérativement dans les dossiers. Aucun versement en espèces ne pourra être fait. En cas de refus de la commission l'organisateur vous retournera votre chèque par voie postale. En cas d'acceptation l'organisateur vous fournira une facture et encaissera votre chèque deux semaines avant la manifestation.

3) Modalités de règlement de la redevance

Le chèque de redevance sera envoyé par voie postale à l'adresse indiquée ci-dessus.

Aucun versement en espèces ne pourra être fait.

En cas de refus de la commission l'organisateur vous retournera votre chèque par voie postale.

En cas d'acceptation l'organisateur vous fournira une facture et encaissera votre chèque deux semaines avant la manifestation. Le règlement par virement bancaire devra obligatoirement être fait dans le même délai.

En cas de défaut de règlement de votre emplacement 15 jours avant la date de l'évènement, votre admission est de fait **ANNULEE.**

X. Examens des Dossiers

Le service accusera bonne réception de votre dossier de candidature par email et vous informera de sa conformité.

Si vous n'avez pas de retour de notre part, contactez le service au **04 94 08 69 72** pour vous assurer de la bonne prise en compte de vos documents.

Si votre dossier est incomplet, il sera considéré comme « non conforme » et donc ne pourra pas être présenté lors de la commission d'attribution des places.

Aucun dossier incomplet ou hors délai ne pourra être retenu.

Les candidatures seront examinées lors de la commission d'analyse des offres constituées des membres organisateurs de l'évènement. Les professionnels seront avisés de la décision de la commission au plus tard le :

Jeudi 19 février 2026

L'organisateur adressera **à tous les candidats** un mail avec les notes obtenues et le classement de la commission.

Date de publication du présent avis : mardi 13 janvier 2026

Ô FÊTES PRADETANES

24, 25, 26 AVRIL 2026



BULLETIN DE CANDIDATURE TRUCK BUVETTE ET BRASSERIE TRUCK

Nom et Prénom du responsable :

Nom commercial de l'entreprise :

Téléphone : Raison sociale :

Nom et Prénom du responsable du stand :

Téléphone portable du responsable du stand :

Adresse :

Adresse de facturation :

CP : Ville :

Code APE : N° Siret :

E-mail : Site internet :

Facebook : Insta :

TRUCK-BOISSONS

TRUCK BUVETTE: TRUCK BRASSERIE:

REDEVANCE DE PARTICIPATION

La redevance proposée s'élève à : € (en euros)

DEMANDES TECHNIQUES

Taille de l'emplacement : 6ML X 3ML

Besoin en électricité : KW Type de branchement :
(Max 12 pour les food-trucks et 6 pour les beer-trucks)

J'ai pris connaissance des modalités qui figurent dans l'appel à candidature et du règlement et m'engage à les respecter sans réserve.

DATE :

SIGNATURE :